

MOYENS DE PAIEMENT

Prélèvements automatiques

Prélèvement mensuel entre le 15 et le 20 de chaque mois

	1^{er} trimestre (sept-dec) Prélèvement oct et nov + régularisation en déc	2^{ème} trimestre (jan-mars) Prélèvement jan et fév + régularisation en mars	3^{ème} trimestre (avr-juil) Prélèvement avr et mai + régularisation en juin
DP	60 €	50 €	50 €
INT 4J	170€	140 €	140€

Echéancier définitif envoyé aux familles en octobre

Les élèves boursiers ne seront pas prélevés (sauf cas exceptionnel)

Mandat à signer, valable pour l'ensemble de la scolarité de votre enfant dans l'établissement

Prélèvement libellé sous le nom « DRFIP.... »

Date fixe et non modifiable. Un rejet non régularisé entraînera l'arrêt du prélèvement automatique.

Annulation du prélèvement ou modifications de coordonnées bancaires sur demande écrite.

<u>Exemples :</u>	Montant internat sans réduction	Montant réduit car élève en stage 5 semaines
Facture Internat du 1^{er} trimestre	521,36 €	330,00 €
Prélèvement 15 octobre	170,00 €	170,00 €
Prélèvement 15 novembre	170,00€	170,00 €
Prélèvement 15 décembre	181,36 €	Pas de prélèvement 10€ trop perçu seront déduits de la facture du 2 nd trimestre

Carte bancaire : télépaiements

Accessible depuis le portail : <http://www.ac-bordeaux.fr/teleservices>

Un courrier précisant les codes d'accès est adressé aux familles en septembre.

Possibilité de paiement total ou partiel des créances.

Virements bancaires

Possible sur le compte bancaire de l'établissement : LYCEE BIARRITZ ATLANTIQUE

IBAN : FR76 1007 1640 0000 0010 0017 737

BIC : TRPUFRP1

Faire figurer impérativement NOM PRENOM de l'élève dans le libellé ou la mention figurant sur la facture « avis aux familles ». Possibilité de paiement partiel ou total des créances

Chèques bancaires

A l'ordre de l'Agent comptable du lycée hôtelier de Biarritz

Si vous souhaitez bénéficier d'un échelonnement des paiements, en faire la demande

Espèces

Encaissement limité à 300€ (en application de l'article 1680 du code général des impôts)

Un reçu vous sera délivré par l'établissement

Carte bancaire sur place

L'établissement dispose d'un terminal de paiement. Vous pouvez régler par carte bancaire au lycée.